

## Agir sur les territoires

# L'élevage, incontournable pour l'entretien de l'espace et de nos paysages

Créatrice de richesse, l'agriculture, et l'élevage en particulier, participe activement à la préservation et l'entretien des territoires. Le pastoralisme est activement soutenu et encouragé par les collectivités territoriales, en partenariat avec la chambre d'agriculture.



### BRESSE / REVERMONT

## Une réserve d'eau créée sur le Mont Myon à l'automne

Grâce à la mobilisation des élus des communes de Courmangoux et Val-Revermont, le pâturage sur le Mont Myon sera sauvé.

En 2016, le président de la Sica (Société d'intérêt collectif agricole) du Revermont, David Maréchal, contactait Mireille Mornay, maire de Courmangoux afin de « sauver » le parc de pâturage du Mont Myon. « Nous avons été sollicités, avec la commune de Val-Revermont, pour la création d'une réserve d'eau visant à faciliter l'abreuvement des animaux et le travail de l'employé de la Sica. Nous avons tout de suite adhéré au projet, l'objectif étant de préserver les pâturages et un paysage ouvert », explique Mireille Mornay. C'est tout naturellement que le conseil municipal s'est rapproché de la Sema (Société d'économie montagnarde de l'Ain) et de la chambre d'agriculture. « Sans eux, rien n'aurait été possible. Ils ont organisé différentes réunions avec la Dreal, les agriculteurs, le Département et la communauté d'agglomération. Il est primordial de garder du pâturage afin de freiner l'enfrichement. Nous n'avons pas les moyens, seuls, en tant que collectivité, d'entretenir le site. Le rôle des



Mireille Mornay,  
Maire de Courmangoux

agriculteurs est essentiel, même si les Amis du Mont Myon, l'association des parapentistes et les chasseurs participent aussi activement à la préservation des paysages », ajoute madame le maire. Concrètement, les travaux devraient débuter cet automne. À la clé : une réserve d'eau d'une capacité de 650 m<sup>3</sup> permettant d'abreuver la centaine d'animaux qui pâture d'avril à novembre à près de 650 m d'altitude, sur une dizaine de parcs dont la gestion sera réorganisée l'an prochain par la Sica.

Le financement du projet (assuré par les deux communes concernées), validé en conseil municipal à Courmangoux le 7 septembre dernier, s'élève à environ 40 000 € TTC. Il sera subventionné à hauteur de 90 %, par la Région (dans le cadre du contrat de ruralité), le Feader (programme de développement rural Rhône-Alpes) et le Département (dotation aux communes). ■

P.F.

### MONTAGNE

## Crêt de Chalam : Les propriétaires se mobilisent pour sauver les pâturages

La Sema\*, en collaboration avec la chambre d'agriculture, s'est mobilisée pour maintenir une activité pastorale sur le crêt de Chalam. Un système de pâturage extensif qui permet de garder les paysages ouverts. Explications de Christian Proton, président de l'AFP\* des alpages sous Chalam.



Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à créer une AFP ?

« À la fin du siècle dernier les alpages sous Chalam étaient exploités par un berger qui prenait des bovins en pension l'été. L'accès était pédestre et les bêtes étaient abreuvées par le captage d'une source hors du périmètre pâturé. À son décès en 2005, les propriétaires des terrains ont cherché à pérenniser la pâture en trouvant un autre berger. Celui-ci quittant la région deux saisons plus tard, il a rétrocédé son activité à la fille de son prédécesseur qui était alors étudiante et s'en occupait pendant les vacances. Conscients de la précarité de la situation tant au niveau de l'abreuvement (captage précaire d'une source qui tarit parfois l'été) que de l'exploitant qui n'avait a priori pas une vocation agricole, les propriétaires, conseillés par le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Sema, ont créé en 2012 l'AFP des alpages sous Chalam. »

Quels sont les avantages d'une telle structure juridique ?

« L'alpage, d'une centaine d'hectares, regroupe seulement une dizaine de propriétaires, ce qui a facilité la mobilisation de tous. En outre, l'AFP permet d'obtenir des aides aux investissements et d'offrir aux exploitants un seul interlocuteur avec qui établir un contrat de pâturage. »

À la clé, des aménagements utiles ont été mis en place. Pouvez-vous nous en dire plus ?

« Le diagnostic pastoral, réalisé par la Sema, préconisait la pérennisation de l'abreuvement sur trois parcs tournants (subdivisions de l'alpage), la création d'un dispositif de contention et une plus grande charge pastorale (43 UGB). Nous avons opté pour la création de goyas (réserves d'eau), le plus gros, de 325 m<sup>3</sup>, permettant d'abreuver deux parcs tournants sur un même versant de la montagne et un second de 150 m<sup>3</sup> pour alimenter le troisième parc sur l'autre versant. Nous avons également mis en place un parc de contention pour soigner les animaux et les regrouper en fin de saison. »

De quelles aides financières avez-vous bénéficié ?

« Le financement total du projet s'élève à 49 500 € TTC. Nous avons bénéficié de 29 900 € de subventions, accordées par l'Europe dans le cadre du Feader pour 15 000 €, de la Région pour 9 200 €, du Département à hauteur de 5 000 € et 700 € de la communauté de communes du Pays de Gex. » ■

P.F.

Sema : Société d'économie montagnarde de l'Ain

AFP : Association foncière pastorale

### PLAINE DE L'AIN

## La réintroduction du pâturage a fait clairement ses preuves

Le retour du pâturage sur la zone des Brotteaux a rempli ses objectifs. Le SR3A est pleinement impliqué dans l'opération. Explications de Gérard Clément, président du Copil Natura 2000\* et membre du bureau du SR3A\*.

Quel est le rôle du SR3A, ses missions et ses orientations ?

Le syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A). Il a pour mission principale la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans un cadre d'intérêt général. Ainsi, la basse rivière d'Ain et ses milieux naturels associés, font l'objet de son attention et de la mise en œuvre d'actions pour leur préservation, restauration et entretien. En particulier, le SR3A est opérateur du site Natura 2000 « Basse vallée de l'Ain - confluence Ain Rhône ».

Qu'est-ce qui a motivé le syndicat à soutenir le « retour du pâturage » sur la zone des Brotteaux ?

« Au fil du temps la rivière d'Ain a créé une mosaïque de milieux naturels dans son lit majeur, les Brotteaux, composés de zones alluviales boisées et de grandes pelouses sèches, aujourd'hui très menacées par la fermeture du paysage. Naturellement régénérées par les inondations, ces pelouses sèches étaient surtout entretenues par le pâturage traditionnel. Voilà plus de 50 ans que les bêtes avaient peu à peu disparu du paysage, permettant aux broussailles de conquérir les pelouses. Depuis dix ans, le pastoralisme est donc encouragé, visant deux objectifs majeurs : améliorer



l'état de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 (enjeu faune et flore), favoriser l'appropriation sociale de ces espaces et redonner vie à une activité d'élevage en lien avec l'environnement. »

Comment cette « réintroduction » s'est-elle opérée ?

« Suite à un premier travail de réouverture mécanique du milieu par broyage, plusieurs parcs ont été définis sur le territoire. Parallèlement, un syndicat pastoral des brotteaux a vu le jour en 2006. Les communes propriétaires (Ambronay, Varambon, Priay, Blyes, Saint-Jean-de-Niost, Chatillon-la-Palud, Loyettes et St-Maurice-de-Gourdans) ont signé avec ce syndicat des conventions pluriannuelles de pâturage. Des aménagements pastoraux (clôtures électriques, panneaux, passages pour piétons et vélos) ont été installés par le syndicat d'éleveurs pour faciliter la gestion des troupeaux et la cohabitation avec les autres usagers. Les éleveurs, en concertation avec la chambre d'agriculture, le conservatoire des espaces naturels et le SR3A adaptent régulièrement la gestion pastorale. Malgré des difficultés locales, le pâturage fait ses preuves. En constante évolution, les pâturages des brotteaux de l'Ain peuvent accueillir de nouveaux éleveurs que j'invite à prendre contact avec nous. Si jusqu'ici, le gros bétail a été privilégié dans les parcs (bovins, équins), la présence ponctuelle ou durable de petit bétail gardienné est aussi possible. » ■

Pour tous renseignements sur les pâturages, vous pouvez contacter le SR3A : 04 74 37 42 80, la chambre d'agriculture : 04 74 45 59 99 ou le groupement pastoral : 06 87 41 18 84.

P.F.

SR3A : Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses Affluents

Copil Natura 2000 : Comité de pilotage local



Gérard Clément,  
Président du Copil Natura 2000

## Vos contacts sur le territoire

• Bresse - Revermont -  
Val de Saône Nord :  
Laurent Jullian-Binard  
☎ 04 74 45 56 54

• Bugey - Haut-Bugey -  
Pays de Gex :  
Delphine Gudin  
☎ 04 74 45 19 19

• Dombes - Plaine de l'Ain -  
Val de Saône Sud :  
Gilles Cauvin  
☎ 04 74 45 67 27